

## CONCEPT DE PROTECTION 20 février 2022

---

### 1. Principes généraux

Ce document a été réalisé sur la base des recommandations de l'Office fédéral de la santé publique – OFSP, du Secrétariat d'Etat à l'économie – SECO, de l'Office fédéral du sport – OFSPO ainsi que des autorités cantonales.

#### 1.1. Champs d'application

Les mesures évoquées dans ce document sont valables dès le 20 février et ce jusqu'à nouvel avis. Elles ont pour but d'assurer la continuité des cours de danse tout en protégeant la santé des élèves ainsi que celle de l'équipe.

Ces mesures peuvent être amenées à évoluer, changer ou être adaptées en tout temps, et ce, en se référant aux recommandations des différentes autorités fédérales et cantonales.

### 2. Nouvelles conditions cadres

Les présentes conditions cadres ont été adaptées sur la base de l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière actuelle ainsi que des mesures correspondantes du Conseil Fédéral, de l'OFSPO ainsi que du canton de Neuchâtel.

#### 2.1. Absence de symptômes lors des cours

Caro Danse Sàrl demande à chacun de ses élèves de faire preuve de prudence ainsi que de responsabilité en cas de symptômes.

Si un élève mineur présente un ou des symptômes de maladie durant le cours, son/sa professeur(e) de danse appellera le « contact à joindre en cas d'urgence » et lui demandera de venir le chercher rapidement. Aucun médicament ne sera administré aux élèves mineurs en attendant l'arrivée de cette personne.

Si un élève majeur présente un ou des symptômes de maladie durant le cours, il lui sera demandé de quitter nos locaux.

#### 2.2. Respect des gestes barrières

##### 2.2.1. Respect des distances

Il est recommandé aux élèves de respecter les règles de distanciation sociale durant toute la durée du cours. Pour se faire, des marquages au sol sous forme de croix ont été mis en place.

Les élèves peuvent à nouveau utiliser les vestiaires pour se changer avant/après leur cours.

Les parents et accompagnants des élèves sont à nouveau autorisés à entrer dans les vestiaires ainsi que dans la salle d'accueil « Aporia ».

##### 2.2.2. Hygiène des mains

Il est recommandé aux élèves de se laver ou de se désinfecter les mains au début ainsi qu'à la fin de chaque cours.

Le lavage des mains est vivement recommandé après chaque passage au WC, après s'être mouché ou quand cela est nécessaire.

Les élèves ne sont plus autorisés à utiliser le lavabo pour y boire, c'est pourquoi il leur est vivement conseillé de prendre une gourde déjà remplie avec eux.

### 2.2.3. Port du masque

Depuis le 17 février, le port du masque n'est plus obligatoire dans les locaux de Caro Danse Sàrl (vestiaires y compris). Les élèves qui le souhaitent, pour des raisons médicales ou personnelles, peuvent continuer de le porter.

### **2.3. Nettoyage et désinfection**

Les locaux de Caro Danse Sàrl sont nettoyés et désinfectés une fois par semaine ou lorsque cela est nécessaire. Les sols des salles de cours qui sont nettoyés après chaque cours.

Les vestiaires (WC y compris) sont contrôlés chaque fin de journée de cours. Les toilettes peuvent être directement désinfectées après chaque passage, du désinfectant est à disposition,

### **2.4. Liste de présence**

Une feuille de présence est prévue pour chaque journée de cours. Si l'élève ne peut être présent à un cours, en raison de maladie, blessure ou autre, il en est de sa responsabilité ou de celle de son parent (si l'élève est mineur) d'en informer l'école.

Les coordonnées des élèves participants aux cours peuvent être transmises au service cantonal compétent si tel est sa demande.

### **2.5. Certificat COVID**

Depuis jeudi 17 février 2022, les élèves de Caro Danse Sàrl de 16 ans et plus n'ont plus l'obligation de présenter un certificat COVID pour pouvoir participer aux différents cours de Caro Danse Sàrl.

## **3. Organisation des cours**

L'école Caro Danse Sàrl dispose d'un compte Zoom afin d'assurer la continuité des cours en ligne lorsque ces derniers ne sont plus autorisés en présentiel, sont soumis à diverses restrictions ou en cas de quarantaine d'un élève.

Les élèves sont informés par e-mail des mesures en vigueur concernant l'organisation des cours.

## **4. Responsabilité de la mise en œuvre sur place**

Il est du rôle de chaque élève et membre de l'équipe de respecter les mesures citées dans ce concept de protection de manière solidaire et responsable.

Nous nous réservons le droit d'exclure de nos cours un élève refusant d'appliquer ces mesures.

En cas de questions, veuillez contacter la direction directement (Tél. +41 78 862 64 20 ou [info@carodanse.ch](mailto:info@carodanse.ch)).

## **5. Communication**

### **5.1. Concept de protection**

Notre concept de protection est accessible depuis notre site internet ou à la demande. Il est également envoyé par e-mail à chaque inscription.

### **5.2. Recommandations de l'OFSP**

Les affiches en vigueur sont visibles dans la salle d'accueil « Aporia ».

Un panneau énumérant les étapes du lavage des mains au savon est affiché dans l'espace WC.